



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 24 MAI 2011



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 24 MAI 2011

C'est à Monsieur Roland Schmutz, doyen d'âge, qu'échoit l'honneur de présider la première séance du Conseil général issu de l'élection du 20 mars 2011.

Membres présents : 27

M. Roland Schmutz, président de la séance constitutive de l'autorité législative, souhaite une très cordiale bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal élus pour la législature 2011-2016 et spécialement à celles et ceux qui siègent pour la première fois.

Le Président de la séance constitutive souhaite également la bienvenue aux auditrices et aux auditeurs, ainsi qu'au représentant de la presse écrite, M. Antoine Ruf.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé M. Michel Sallin, secrétaire du Conseil général, que 27 membres du législatif communal participent à la séance de ce jour.

Conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil général et à l'art 30 al. 2 de la loi sur les communes un bureau provisoire a été constitué pour dénombrer les votes qui interviendront pour la nomination du président, du vice-président ou de la vice-présidente, des scrutateurs et des scrutateurs suppléants. Il est composé comme suit:

le doyen d'âge et 4 scrutateurs ; soit :

M. Jean-Marc Bertschy ; PS – PCS – Ouverture

M. Alain Bise ; PDC – Futuro

M. Jean-Paul Meyer ; Arc-en-Ciel

M. Didier Quiot ; UDC

Le Président de la séance constitutive excuse l'absence de Mme Barbara Dousse, du groupe Arc-en-ciel, de M. Pascal Marchon, du groupe PS, PCS et Ouvertures, et de M. Frédéric Brülhart, du groupe PDC – Futuro.

Le Président de la séance constitutive donne lecture de la lettre qui lui a été adressée par Mme Solange Berset, ancienne syndique, que le Conseil communal devait remercier à la fin de la séance de ce soir.

Cette lettre est annexée au présent procès-verbal.

Le Président de la séance rappelle aux membres du Conseil général que, conformément à l'article 30 de la loi sur les communes, la convocation à la séance de ce jour leur a été adressée par courrier postal dans le délai de vingt jours précédant la date du 24 mai 2011 par pli personnel avec les messages relatifs à l'ordre du jour.

Pour la première fois en 2011, les membres du Conseil général ont été assermentés par le Préfet.

Le Président de la séance constitutive ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président de la séance constitutive clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président de la séance constitutive signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre au secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement siéger.

Le Président de la séance constitutive ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président de la séance constitutive clôt la discussion générale et passe en revue les points de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge

Les membres du Conseil général écoutent le discours inaugural du doyen d'âge, M. Roland Schmutz dont le texte intégral est joint au présent procès-verbal.

2. Procès-verbal de la séance du 12 avril 2011

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 avril 2011 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

S'agissant de l'intervention par laquelle M. Frédéric Brülhart déclarait avoir constaté que, depuis plusieurs mois, la parcelle de terrain agricole correspondant à l'article 941 RF de Belfaux, dont la commune est propriétaire, n'est plus travaillée par son fermier, M. Georges Baechler relève qu'il cultive cette parcelle selon les règles prévues pour une jachère et qu'il doit la maintenir dans cet état pendant plusieurs années.

Quant à la crainte émise par M. Jean-Bernard Schenevey, selon laquelle la chute d'un mégot de cigarette incandescent dans la végétation sèche du talus aval de la voie ferroviaire pourrait causer un incendie d'une certaine importance, M. Georges Baechler souligne que l'entretien et le fauchage du talus de la voie ferrée incombe à l'entreprise des CFF et non au fermier de la parcelle communale 941.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général d'approuver le texte du procès-verbal de la séance qu'ils ont tenue le 12 avril 2011, moyennant les précisions et les compléments apportés par M. Georges Baechler.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 avril 2011 est approuvé par 25 voix, et deux abstentions, moyennant les précisions et compléments apportés par M. Georges Baechler.

3. Election du président pour 2011

Le Président de la séance constitutive invite les responsables des groupes à proposer des candidats pour l'élection du président de l'année 2011.

Au nom du groupe Arc-en-ciel, M. Jean-Paul Meyer présente la candidature de M. Roland Schmutz, retraité, qui a assumé la vice-présidence du législatif durant l'année 2010.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection du Président du Conseil général et compte tenu du fait que la candidature du doyen d'âge est présentée pour l'élection du président du législatif pour l'année 2011, les délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour sont présidées par M. Alain Bise, scrutateur du bureau provisoire.

La parole n'étant plus demandée, M. Alain Bise clôt la discussion générale et signale aux membres du Conseil général que l'élection du président doit se dérouler au scrutin de liste.

Il demande dès lors aux scrutateurs du bureau provisoire de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	27
Bulletins rentrés	27
Bulletins blancs	4
Bulletins valables	23
Majorité absolue	12

Monsieur Roland Schmutz obtient 23 voix et est élu président du Conseil général pour l'année 2011.

M. Roland Schmutz remercie très sincèrement les membres du Conseil général pour la confiance et les assure du fait qu'il assumera sa fonction de président en toute impartialité.

Le Président remercie encore le président sortant M. Hendrick Krauskopf pour son travail et la préparation sérieuse des séances du Conseil général et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction de conseiller communal. Des remerciements sont également adressés au Conseil communal sortant.

Comme il a déjà eu l'occasion d'adresser aux membres du Conseil général le message de doyen d'âge M. Roland Schmutz ne souhaite pas allonger ou monopoliser la parole au cours de cette séance.

Il souhaite cependant :

- des débats ouverts empreints de courtoisie, de tolérance et du respect de l'autre.
C'est vrai qu'il est plus agréable et plus facile d'accepter les décisions prises lorsque celles-ci se portent sur l'idée que l'on a défendue, plutôt que l'inverse.
- une bonne et fructueuse collaboration.

L'ordre du jour étant relativement chargé, le Président propose aux membres du Conseil général de se mettre au travail et de passer au point 4.

4. Election du vice-président ou de la vice-présidente pour 2011

A partir de ce point de l'ordre du jour, les débats sont présidés par M. Roland Schmutz qui ne dirige plus les débats en qualité de doyen d'âge.

Le Président invite les responsables des groupes à présenter des candidatures pour l'élection du vice-président ou de la vice-présidente pour l'année 2011.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Roger Descloux présente la candidature de Mme Caroline Saner, juriste, conseillère générale depuis 2006.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection du vice-président ou de la vice-présidente, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du Conseil général que cette élection se déroulera au scrutin de liste.

Il demande dès lors aux membres du bureau provisoire de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du vote au scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	27
Bulletins rentrés	27
Bulletins blancs	6
Bulletins valables	21
Majorité absolue	11

Madame Caroline Saner obtient 21 voix et est élue vice-présidente du Conseil général pour l'année 2011.

Le Président adresse ses félicitations à Mme Caroline Saner pour son élection à la vice-présidence du Conseil général.

5. Scrutateurs et suppléants

- Fixation du nombre pour la législature 2011 – 2016 Election

Le Président rappelle que l'article 13 du Règlement prévoit que le bureau est composé d'au moins trois scrutateurs et d'au moins trois scrutateurs-suppléants mais d'au minimum un représentant par groupe.

Le Président soumet aux membres du Conseil général la proposition de nommer un scrutateur et un scrutateur-suppléant pour chacun des trois groupes constitués représentés au Conseil général, soit au total trois scrutateurs et trois scrutateurs-suppléants.

Au vote cette proposition est acceptée par 27 voix, sans opposition ni abstention.

Le Président invite les représentants des groupes constitués à présenter des candidats pour l'élection des scrutateurs.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Alain Bise présente la candidature de M. Frédéric Brülhart, chef d'entreprise, conseiller général depuis 2006.

Au nom du mouvement Arc-en-ciel, M. Jean-Paul Meyer présente la candidature de Mme Barbara Dousse, technicienne en radiologie, membre du Conseil général depuis 2001.

Au nom du groupe PS, PCS et Ouverture, M. Christian Maître, présente la candidature de M. Jean-Marc Bertschy, enseignant, conseiller général depuis 2006.

Comme aucune autre candidature n'est présentée et pour autant qu'aucun membre du Conseil général ne demande que l'élection des scrutateurs se déroule au scrutin de liste, comme le prévoit le Règlement, le Président propose d'élire les scrutateurs à main levée du fait que le nombre de candidats présentés équivaut au nombre de postes à pourvoir.

Constatant qu'aucun membre du Conseil général ne formule d'objection à l'encontre de la proposition d'élire les scrutateurs à main levée, le Président demande aux membres du Conseil général de nommer, selon le mode préconisé, les personnes proposées en qualité de scrutatrice et de scrutateurs.

Comme M. Jean-Marc Bertschy et M. Alain Bise fonctionnent comme scrutateurs au service du bureau provisoire, et du fait que le premier nommé est présenté comme candidat

pour l'élection des scrutateurs et le second pour l'élection des scrutateurs suppléants, ils renoncent à fonctionner à ce titre pour cette élection qui se déroulera à main levée.

Mme Barbara Dousse, M. Jean-Marc Bertschy et M. Frédéric Brülhart sont nommés scrutatrice et scrutateurs pour la législature 2011-2016 par 27 voix chacune et chacun, sans opposition ni abstention.

Le Président signale aux membres du Conseil général que le nombre de scrutateurs-suppléants doit être équivalent à celui des scrutateurs.

Il invite dès lors les représentants des groupes à présenter des candidats pour l'élection des scrutatrices-suppléantes et des scrutateurs-suppléants.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Christophe Zbinden présente la candidature de M. Alain Bise, ingénieur ETS, conseiller général depuis 2001.

Au nom du mouvement Arc-en-ciel, M. Hubert Sauvain présente la candidature de M. Dominique Stohr, ingénieur et nouveau conseiller général.

Au nom du groupe PS, PCS et Ouvertures, M. Christian Maître présente la candidature de Mme Corinne Ajilian, responsable d'affaires réglementaires auprès d'une société pharmaceutique, nouvelle conseillère générale.

Comme aucune autre candidature n'est présentée et pour autant qu'aucun membre du Conseil général ne demande que l'élection des scrutatrices-suppléantes et des scrutateurs-suppléants se déroule au scrutin de liste, comme le prévoit le Règlement, le Président propose d'élire également les scrutateurs-suppléants à main levée du fait que le nombre de candidats présentés équivaut au nombre de postes à pourvoir.

Constatant qu'aucun membre du législatif ne formule d'objection à l'encontre de la proposition de nommer à main levée les personnes proposées en qualité de scrutatrice-suppléante et de scrutateurs-suppléants, le Président demande aux membres du Conseil général de désigner à main levée les personnes proposées en qualité de scrutatrice-suppléante et de scrutateurs suppléants.

Mme Corinne Ajilian, M. Alain Bise et M. Dominique Stohr sont nommés scrutatrice-suppléante et scrutateurs-suppléants pour la législature 2011-2016 par 27 voix chacune et chacun, sans opposition ni abstention.

Le Président remercie très sincèrement le bureau provisoire de sa collaboration pour la préparation de cette séance et pour le travail effectué par les scrutateurs.

Il invite la vice-présidente et les scrutateurs élus à prendre place à la table du bureau et les informe du fait qu'à partir de ce point de l'ordre ils prennent leur fonction.

En l'absence de Mme Barbara Dousse et de M. Frédéric Brülhart, il demande à M. Dominique Stohr et à M. Alain Bise, scrutateurs-suppléants, de bien vouloir les remplacer pour cette séance.

6. Commission financière

- Fixation du nombre de membres pour la législature 2011 – 2016 Election

A partir de ce point de l'ordre du jour, M. Jean-Marc Berstchy, M. Alain Bise et M. Dominique Stohr fonctionnent en qualité de scrutateurs.

Le Président signale aux membres du Conseil général que la commission financière est un organe qui dépend de l'organe législatif.

Il rappelle que l'article 14 du règlement du Conseil général précise que le nombre de membres est de cinq au minimum dont au moins un représentant de chaque groupe, s'il le revendique.

Le bureau provisoire propose de fixer à cinq le nombre de membres de la commission financière pour la législature 2011-2016.

Le Président ouvre la discussion générale pour la fixation du nombre de membres pour la période administrative 2011 – 2016.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général de se prononcer sur la proposition du bureau provisoire de fixer à cinq le nombre de membres de la commission financière pour la législature 2011 – 2016.

Au vote à main levée, la proposition de fixer à cinq le nombre de membres de la commission financière pour la législature 2011 – 2016 est acceptée par 27 voix, sans opposition ni abstention.

Le Président invite les représentants des groupes à présenter des candidats pour l'élection de la commission financière.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Alain Bise présente la candidature de M. Roger Descloux, directeur de banque retraité et membre du Conseil général depuis 2001.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Roger Descloux présente la candidature de M. Jean-Paul Bossy, retraité et nouveau conseiller général.

Au nom du groupe PS, PCS et Ouvertures, M. Christian Maître présente la candidature de M. Dominique Schaller, ingénieur forestier et membre du Conseil général depuis 2006, et celle de M. Jean-Marc Bertschy, enseignant et membre du Conseil général depuis 2006.

Au nom du mouvement Arc-en-ciel, M. Hubert Sauvain présente la candidature de M. Dominique Stohr, ingénieur et nouveau conseiller général.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection des membres de la commission financière, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du Conseil général que cette élection se déroulera au scrutin de liste, conformément à l'article 15 du Règlement.

Il invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du vote au scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	27
Bulletins rentrés	27
Bulletins blanc	0
Bulletins valables	27
Majorité absolue	14

Obtiennent la majorité absolue et sont élus membres de la commission financière pour la législature 2011 – 2016:

M. Dominique Schaller avec	26 voix
M. Dominique Stohr avec	25 voix
M. Jean-Paul Bossy avec	24 voix

7. Commission d'aménagement

- Election de la majorité des membres pour la période administrative 2011 – 2016

Le Président signale aux membres du Conseil général que, selon l'article 36 de la loi sur les constructions et l'aménagement du 2 décembre 2009 et selon l'article 14 du règlement du Conseil général, la majorité des membres de la commission d'aménagement doit être désignée par le Conseil général en son sein.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'informer le Conseil général sur le nombre de membres qui constitueront la commission d'aménagement.

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que l'exécutif avait prévu, dans un premier temps, de constituer une commission d'aménagement de sept membres mais qu'il a décidé de l'augmenter à neuf membres, suite à la revendication d'un siège par la formation UDC.

Le Président donne la parole aux groupes pour s'exprimer sur la proposition du Conseil communal.

M. Christian Maître demande une suspension de la séance.

Après consultation du bureau, le Président autorise une suspension de séance de cinq minutes.

Le Président soumet au Conseil général la proposition des groupes d'élire la majorité des cinq membres de la commission d'aménagement selon la répartition suivante:

2 représentants du groupe PS, PCS et Ouvertures, 1 représentant du groupe PDC – Futuro, 1 représentant du mouvement Arc-en-ciel et 1 représentant de la formation UDC.

Le Président invite les représentants des groupes et des formations politiques à présenter des candidatures pour l'élection de la majorité des cinq membres de la commission d'aménagement.

M. Christian Maître, au nom du groupe PS, PCS et Ouvertures, ne s'oppose pas à la proposition de fixer à neuf le nombre de membres de la commission d'aménagement. Il souligne même que l'intégration de l'UDC dans cette commission est la preuve d'un réel esprit d'ouverture.

Il rappelle toutefois que la formation PS, PCS et Ouvertures a obtenu 46% des suffrages exprimés lors des élections communales du 20 mars 2011 et souhaite qu'elle soit représentée en conséquence. Il demande que l'équilibre entre les formations politiques représentées au sein des autorités communales soit respecté, lorsque le Conseil communal désignera les quatre autres membres de cette commission.

Au nom du groupe PS, PCS et Ouvertures, M. Christian Maître présente les candidatures de Mme Andrea Felder, géographe, qui a été membre de la commission d'aménagement durant la législature 2006 -2011, et celle de M. Georges Baechler, agriculteur, qui a été membre de la commission d'aménagement durant la législature 2006 - 2011.

Au nom du mouvement Arc-en-ciel, M. Hubert Sauvain présente la candidature de M. Jean-Paul Meyer, ingénieur géomètre, qui a été membre de la commission d'aménagement durant les législatures 2001/2006 et 2006/2011.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Christophe Zbinden présente la candidature de M. Gabriel Litzistorf, installateur, qui a été membre de la commission d'aménagement durant la législature 2006/2011.

Au nom de la formation UDC, M. Didier Quiot présente la candidature de M. Pierre-Emanuele Bapst, agriculteur, aide monteur en cabine de distribution d'électricité et nouveau conseiller général.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection de la majorité de cinq membres de la commission d'aménagement, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres que cette élection se déroulera au scrutin de liste, conformément à l'article 15 du règlement du Conseil général.

Il demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	27
Bulletins rentrés	27
Bulletins blanc	0
Bulletins valables	27
Majorité absolue	14

Obtiennent la majorité absolue et sont élus membres de la commission d'aménagement pour la législature 2011 – 2016 :

M. Pierre-Emanuele Bapst, avec	24 voix
M. Gabriel Litzistorf, avec	23 voix
M. Jean-Paul Meyer, avec	21 voix
M. Andrea Felder, avec	20 voix
M. Georges Baechler, avec	17 voix

8. Agglomération fribourgeoise

- Election de cinq représentantes ou représentants de la commune pour la période administrative 2011-2016

Le Président signale aux membres du Conseil général qu'ils devront élire au scrutin de liste quatre représentants de la commune et un suppléant au Conseil d'agglomération.

Pour procéder à ces différentes opérations, le Conseil général doit, dans un premier temps élire les quatre représentants de la commune au Conseil d'agglomération et, dans un deuxième temps, il doit élire le suppléant du membre du Conseil d'agglomération qui sera présenté comme candidat à l'élection du Comité d'agglomération au sein duquel la commune a droit à un représentant.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre de présenter les candidats de l'exécutif pour l'élection de quatre représentantes ou représentants de la commune au Conseil d'agglomération pour la législature 2011 – 2016.

Par la voix de M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, le Conseil communal présente les candidatures de Mme Anne-Lise Meyer, représentant le mouvement Arc-en-ciel, de M. Jean-Bernard Schenevey, représentant la formation PDC – Futuro, de M. Dominique Corpataux, représentant la formation PDC – Futuro, et de M. Hendrick Krauskopf, représentant la formation PS, PCS et Ouvertures.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection des représentantes ou des représentants de la commune au Conseil d'agglomération, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres que cette élection se déroulera au scrutin de liste, conformément à l'article 15 du règlement du Conseil général.

Il invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	27
Bulletins rentrés	27
Bulletins blancs	0
Bulletins valables	27
Majorité absolue	14

Obtiennent la majorité absolue et sont élus représentante et représentants de la commune au Conseil d'agglomération pour la législature 2011 – 2016:

M. Hendrick Krauskopf, avec	23 voix
Mme Anne-Lise Meyer, avec	18 voix
M. Dominique Corpataux, avec	18 voix
M. Jean-Bernard Schenevey, avec	18 voix

Le Président signale aux membres du Conseil général que la candidate ou le candidat qui sera élu(e) en tant que suppléante ou suppléant au Conseil d'agglomération ne pourra pas être présenté(e) à l'élection pour le Comité d'agglomération

Afin de garantir un équilibre des forces au sein des formations représentées, ce siège devrait revenir au groupe PS, PCS et Ouvertures.

Le Président invite les membres du Conseil général à présenter une candidature pour l'élection d'une suppléante ou d'un suppléant au Conseil d'agglomération.

Au nom du groupe PS, PCS et Ouvertures, Mme Corinne Ajilian présente la candidature de M. Christian Maître, ingénieur ETS et nouveau conseiller général, pour l'élection d'un suppléant au Conseil d'agglomération.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection du suppléant au Conseil d'agglomération, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du Conseil général que cette élection se déroulera au scrutin de liste.

Il invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	27
Bulletins rentrés	27
Bulletins blancs	4
Bulletins valables	23
Majorité absolue	12

M. Christian Maître obtient 21 voix et est élu suppléant au Conseil d'agglomération.

M. Didier Quiot obtient 2 voix.

9. Proposition au Conseil d'agglomération d'une candidate ou d'un candidat pour l'élection des membres du Comité d'agglomération

Le Président signale aux membres du Conseil communal et du Conseil général que le candidat qu'ils proposeront pour l'élection des membres du Comité d'agglomération doit être choisi parmi les quatre représentants de la commune élus au sein de l'organe législatif de l'agglomération.

Le Président invite les responsables des groupes à proposer des candidats pour cette élection.

Mme Anne-Lise Meyer présente la candidature de M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, pour cette élection.

Comme aucune autre candidature n'est présentée, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du Conseil général que cette élection se déroulera au scrutin de liste.

Il invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote :

Le résultat du vote au scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	27
Bulletins rentrés	27
Bulletins blancs	5
Bulletins valables	22
Majorité absolue	12

M. Jean-Bernard Schenevey obtient 17 voix et est désigné comme candidat pour l'élection des membres du Conseil d'agglomération.

Obtiennent des voix :

M. Hendrick Krauskopf	3
Mme Anne-Lise Meyer	1
Mme Rose-Marie Probst	1

10. Délégation de compétence au Conseil communal pour les opérations immobilières de peu d'importance

Le Président ouvre la discussion générale sur ce point.

M. Dominique Schaller part de l'idée selon laquelle la délégation de compétence demandée par le Conseil communal au législatif lui permettra de procéder à des opérations immobilières jusqu'à concurrence de 10'000 m² et/ou 30'000 francs de valeur transactionnelle et pose la question de savoir si l'autorité communale pourrait, au cours d'une même année, procéder à plusieurs opérations immobilières de cette importance.

M. Jean-Bernard Schenevey répond que la compétence que le Conseil communal demande au législatif doit lui permettre de procéder à des opérations immobilières limitées à 10'000 m² et/ou Fr. 30'000.00 de valeur transactionnelle par année et que, dans le cas où la commune réaliserait, au cours de la même année, des opérations immobilières dont les surfaces et les valeurs transactionnelles dépasseraient ces deux valeurs-limites, la décision ne serait plus de sa compétence mais de celle du Conseil général.

M. Jean-Paul Meyer se déclare favorable à la proposition de déléguer au Conseil communal la compétence de procéder à des opérations immobilières de peu d'importance mais souhaite qu'il indique au législatif les opérations immobilières auxquelles il a procédé du-

rant l'année en faisant usage de la délégation de compétence que le Conseil général lui aura accordée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur la proposition de déléguer au Conseil communal la compétence de procéder à des opérations immobilières de peu d'importance, jusqu'à concurrence de 10'000 m² et/ou 30'000 francs de valeur transactionnelle par année, qu'il s'agisse de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles, ceci pour la période administrative 2011 – 2016.

Au vote, le Conseil général accepte par 25 voix, sans opposition, de déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations immobilières de peu d'importance telles que décrites. Il est dénombré deux abstentions.

11. Quartier Champ Bonjard – parcelles de terrain de la commune

Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil communal pour la vente des terrains en zone à bâtir

Le Président ouvre la discussion générale sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur la proposition de renouveler la compétence déléguée au Conseil communal pour la vente des parcelles de terrain à bâtir que la commune possède au Champ Bonjard au prix minimal de Fr. 200.00 le m².

Au vote, la proposition de déléguer au Conseil communal la compétence de vendre les parcelles de terrain à bâtir que la commune possède au Champ Bonjard au prix minimal de Fr. 200.00 le m² est acceptée par 25 voix, sans opposition. Il est dénombré deux abstentions.

12. Propositions

Séance supplémentaire à organiser entre la séance des comptes et celle du budget

Par la voix du Président de la séance constitutive nommé président du Conseil général pour l'année 2011, le bureau provisoire demande au Conseil communal de bien vouloir étudier la possibilité d'organiser une séance supplémentaire du Conseil général entre la séance des comptes et celle du budget pour la période administrative 2011 – 2016.

Le but de cette séance est de présenter au Conseil général les dossiers en cours et la marche des différents dicastères. Ceci devrait faciliter la prise de décisions lorsque des objets seront présentés au Conseil général.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du législatif de se prononcer sur le principe de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 27 voix sans opposition ni abstention.

Règlement du Conseil général, examen de certaines dispositions

Le Président informe le Conseil général du fait que le bureau va réexaminer certaines dispositions du règlement du Conseil général.

Le Président ouvre la discussion générale pour permettre aux membres du Conseil général de formuler des propositions.

Terrain de jeux à l'ouest de la halle des sports, éclairage

Par la voix de son porte-parole, M. Christophe Thode, le groupe PDC – Futuro propose d'éclairer le terrain de football de l'école. Ce terrain est situé dans la prolongation de la halle des sports.

Cette proposition a pour objectif de permettre l'utilisation de ce terrain de football par les jeunes de Belfaux.

Les jeunes de la commune en avaient fait la demande lors de la dernière législature et une promesse leur a été faite de concrétiser l'éclairage de la pelouse.

Il s'agit dès lors de tenir la promesse.

Pour éclairer cette place de jeux, il suffit de remettre en fonction les deux projecteurs installés sur le toit de la halle des sports.

L'intervenant saisit l'occasion pour suggérer l'installation d'une éventuelle alimentation par panneau solaire ainsi qu'une minuterie qui permettra d'automatiser l'allumage et l'extinction des projecteurs.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le principe de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 24 voix sans opposition. Il est dénombré trois abstentions.

Etude d'une fusion de la commune de Belfaux avec celles de Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot

Par la voix de son porte-parole, M. Hubert Sauvain, le mouvement Arc-en-ciel rappelle qu'il était intervenu à la séance du Conseil général du 19 mai 2009 au sujet de la fusion de la commune de Belfaux avec le groupe de communes du Grand Fribourg. La réponse du Conseil communal du 20 mai 2010 montrait une ouverture vers une fusion après étude à faire des pour et des contre.

Mais, depuis cette réponse du Conseil communal, la mise en concurrence de la fusion des communes du Grand Fribourg avec le projet 2c2g a freiné également cet élan.

Il est évident que le canton de Fribourg a besoin d'un centre fort pour être compétitif au niveau national ou même déjà entre Berne et Vaud. Le résultat de la votation du 15 mai 2011 va également dans ce sens.

Notre commune a une position financière moins bonne que des communes voisines concernées. Toutefois, la discipline financière est bonne à Belfaux. Que ce soit par exemple pour le budget, le suivi des comptes, le suivi financier des projets, une dette supportable etc. Le futur démontrera que pour notre commune, seule la fusion sera viable afin de ré-

duire les coûts par des économies d'échelle. Un seul exemple : pourquoi une gestion informatisée pour Belfaux seule alors qu'un quasi même système tourne à Corminboeuf ou ailleurs dans un rayon de 10 kilomètres.

Le mouvement Arc-en-ciel propose au Conseil communal de s'attaquer dès le début de cette législature à la question de la fusion avec le Grand Fribourg avec les différentes variantes qui apparaîtront (2c2g, fusion plus large, etc.). Il propose que le Conseil communal établisse un plan précis d'action et qu'il fasse appel, dans le cadre d'un groupe de travail, à des forces du Conseil général et à d'autres forces, si nécessaire. Que le Conseil communal transmette au Conseil général, au fur et à mesure, les résultats atteints.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le principe de transmettre la proposition du mouvement Arc-en-ciel pour étude au Conseil communal.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 23 voix sans opposition. Il est dénombré quatre abstentions.

Utilisation de la cour des écoles par les jeunes en dehors des heures de classe

Mme Caroline Saner, membre du groupe PDC – Futuro, est d'avis qu'un constat est à poser concernant l'utilisation de la cour d'école par plusieurs jeunes, chaque jour en dehors des heures d'école. Or, il est navrant de constater que différents déchets, en particulier, des bouteilles en verre et en PET, remplissent les poubelles de l'école, voire débordent de toute part.

Sachant que des enfants se rendent à l'école chaque jour et que différents dangers peuvent les guetter (bouteilles cassées, verre éparpillé, etc.), il est aujourd'hui urgent de trouver, dans un premier temps, des solutions rapides aux nouveaux comportements de consommation de certains jeunes.

Mme Caroline Saner propose dès lors qu'un dispositif de tri soit rapidement mis en place dans la cour d'école. De simples petits containers pour verre ou PET pourraient être installés à différents endroits, ce qui faciliterait le débarras de ces objets peu commodes et qui inciterait peut-être un peu plus notre jeunesse à assumer sa part de responsabilité.

Le Président ouvre la discussion générale.

Mme Christiane Bapst signale que les poubelles pour le tri des déchets existent déjà dans la cour des écoles et constate aussi que les jeunes qui se rencontrent en dehors des heures de classe ne respectent pas les convenances.

L'intervenante propose dès lors d'organiser une surveillance pour conseiller les jeunes et les inciter à respecter les usages.

Mme Caroline Saner est d'avis que l'attitude des jeunes ne va pas s'améliorer et relève que certaines villes ont même dû augmenter le nombre des poubelles à disposition. L'intervenante pose dès lors la question de savoir si le tri des déchets pourrait être amélioré.

M. Jean-Marc Bertschy est d'avis que la mise à disposition de poubelles pour le tri des déchets est une solution mais part de l'idée que les jeunes continueront à casser des bouteilles le samedi et le dimanche.

L'intervenant souhaiterait qu'un service de maintenance soit assuré de façon à éviter que des déchets de verre jonchent le sol lorsque les enfants se rendent à l'école.

Mme Christiane Bapst est d'avis que les jeunes révoltés mettront sciemment les déchets à côté des poubelles et pense que la situation pourrait s'améliorer si des personnes se mettent à disposition pour sensibiliser ces jeunes au respect des infrastructures.

Mme Anne Schwaller pose la question de savoir si les jeunes pourraient disposer d'un autre endroit pour se rencontrer.

Mme Christiane Bapst relève que les jeunes peuvent boire et fumer à d'autres endroits que dans la cour des écoles et signale que certains se rassemblent déjà ailleurs que dans la cour des écoles, comme par exemple dans le secteur du cimetière.

L'intervenante a remarqué que, les jeunes, qui se rencontrent à cet endroit, se dispersent et se cachent, lorsque la police intervient et pense que, pour ces différentes raisons, une solution devrait être trouvée afin que des personnes adultes puissent les conseiller.

Mme Corinne Ajilian est d'avis qu'un tel encadrement pourrait être mis en place avec la collaboration de la commission de la jeunesse.

M. Hendrick Krauskopf signale aux membres du Conseil général que cette question va être examinée en priorité avec la collaboration de la commission qui dépend de son dicastère.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le principe de transmettre la proposition de Mme Caroline Saner pour étude au Conseil communal.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 25 voix sans opposition. Il est dénombré deux abstentions.

Agents Belfaux, sympa

M. Christophe Thode, membre du groupe PDC – Futuro, propose de donner suite au projet de réactiver le concept Belfaux-sympa.

Il s'agit d'assurer une présence de proximité auprès des jeunes fréquentant notre village afin de prévenir d'éventuels actes d'incivilité en nouant des contacts avec ces personnes.

Ce projet fut initié il y a près de trois ans, à l'initiative de la commission de jeunesse, en collaboration avec le Centre de jeunes.

A sa connaissance, 14 personnes se sont portées volontaires.

Il s'agit de finaliser le projet.

M. Hendrick Krauskopf déclare soutenir l'intervention de M. Christophe Thode et s'engage à réunir la commission de jeunesse, dès le moment où ses membres auront désignés par le Conseil communal, pour examiner la reprise de ce projet.

M. Christophe Thode se déclare satisfait de la réponse donnée et retire sa proposition puisque le conseiller communal en charge de la jeunesse va reprendre l'examen du projet.

Réponses à donner par le Conseil communal aux propositions

M. Jean-Paul Meyer, membre du mouvement Arc-en-ciel, déclare ne pas vouloir formuler une nouvelle proposition mais rappeler que certaines propositions acceptées par le Conseil général n'ont pas encore reçu de réponse. Il cite les propositions qu'il a formulées le 11 mai 2010 concernant les eaux usées et l'étude d'un soutien technique pour les projets techniques, ainsi que d'autres propositions concernant notamment les chemins piétonniers et la sécurité routière.

L'intervenant saisit l'occasion pour demander au Conseil communal de bien vouloir répondre par écrit aux propositions acceptées par le Conseil général car cela n'a pas toujours été le cas et c'est regrettable.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant les propositions.

13. Questions

Le Président ouvre la discussion générale pour permettre aux membres du Conseil général de poser des questions.

Route cantonale Belfaux - Grolley - Misery
Cheminement piétonnier entre le carrefour du Pontet et l'immeuble de M. Alphonse Piller, route de Rosière 85

M. Jean-Paul Bossy constate que, depuis la réfection de la route cantonale, seul l'accotement à gauche en montant, du carrefour du quartier du Pontet jusqu'à l'arrêt de bus, a été aménagé en gravier gras, permettant aux piétons de cheminer le long de cette route cantonale à fort trafic dans des conditions acceptables.

Par contre, sur ce même secteur, mais sur le côté droite en montant, les accotements sont en terre, sans que celle-ci ait été au moins tassée, aplanie et égalisée.

Il en est de même sur le côté gauche en montant, de l'arrêt de bus jusqu'à l'immeuble de la route de Rosière 85.

Cette situation oblige les piétons à utiliser la bande cyclable à droite en montant, ce qui est fort dangereux, ou alors de marcher comme au travers d'un champ, ce qui est très inconfortable.

A noter qu'avant la réfection de la route cantonale, ces cheminements piétons sur les accotements étaient pour le moins praticables.

Dès lors la commune ne pourrait-elle pas étudier, voire intervenir auprès des services compétents de l'Etat afin de rendre à nouveau praticables à pieds ces accotements sur les secteurs habités, soit :

- A droite en montant, entre l'immeuble de la route de Rosière 30 et le chemin donnant accès à l'oratoire de St-Nicolas-de-Flüe.
- Sur le côté gauche en montant, de l'arrêt de bus du Château du Bois jusqu'à la route de la Rosière 95.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Dominique Corpataux prend acte de la question posée par M. Jean-Paul Bossy et examinera la possibilité d'apporter une solution avec la commission des routes, dès que les membres de celle-ci auront été désignés par le Conseil communal.

M. Georges Baechler soutient l'intervention de M. Jean-Paul Bossy dans le sens où il estime que les habitants des immeubles situés le long de la route cantonale en direction de la Rosière doivent être traités de la même manière que ceux des autres secteurs de la commune et rappelle que M. Jean-Bernard Schenevey avait prévu de soumettre ce problème au Service des ponts et chaussées.

M. Jean-Bernard Schenevey signale qu'un habitant de la route de la Rosière est intervenu auprès du Conseil communal pour l'informer du fait que la clôture du pâturage est placée trop près du bord de la route cantonale à l'endroit où se trouve le signal d'indication de

l'entrée de la localité, ce qui contraint les piétons qui cheminent sur la bordure à passer sur la route pour éviter le signal.

M. Dominique Corpataux signale que la commission des routes procédera à un inventaire des endroits où des améliorations doivent être apportées pour assurer la sécurité des piétons.

M. Georges Baechler se déclare satisfait de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative aux questions.

14. Divers

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Bernard Schenevey revient sur la lettre par laquelle Mme Solange Berset a excusé son absence à la séance de ce soir et signale aux membres du Conseil général que l'ancienne syndique a été invitée par le Conseil communal à participer à cette séance ainsi qu'à la séance de l'exécutif du 10 mai 2011, au cours de laquelle le Conseil communal avait prévu de lui adresser ses remerciements.

Le syndic informe le Conseil général du fait que les séances de l'exécutif, qui ont débuté le 26 avril 2011, se déroulent dans une ambiance agréable et que d'importantes décisions ont déjà été prises.

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que des informations vont leur être communiquées par M. Hendrick Krauskopf à propos de l'accueil extrascolaire et par Mme Rose-Marie Probst à propos de l'installation d'un pavillon provisoire pour l'accueil d'une classe.

M. Hendrick Krauskopf signale aux membres du Conseil général qu'il a examiné avec les responsables la possibilité d'étendre les prestations de l'accueil extrascolaire.

La structure d'accueil extrascolaire mise à disposition fonctionne actuellement de la manière suivante :

- Ouverture le matin dès 07 h 00 à 09 h 00, effectif une quinzaine d'élèves répartis au cours de la semaine.
- Ouverture pour le repas de midi, tous les jours de classe, sauf le mercredi, effectif 68 élèves prenant le repas chaque jour et 4 élèves prenant le repas à la carte, répartis au cours de la semaine.
- Prise en charge par la commune du déficit annuel d'un montant de l'ordre de Fr. 16'000.00.
- Mise à disposition par la commune d'un local au sous-sol de l'ancienne école qui sert aussi à d'autres activités scolaires.

Les nouvelles prestations qui seront offertes par l'accueil extrascolaire à partir du 25 août 2011 sont les suivantes :

- Ouverture le matin le matin de 07 h 15 à 08 h 10 du lundi au vendredi.
- Ouverture pour le repas de midi, du lundi au vendredi.

- Ouverture pour l'accueil de 15 h 40 à 18 h 10, du lundi au vendredi.
- Ouverture, pour autant que la demande soit suffisante, durant les heures de classe (minimum 4 enfants).
- Ouverture le mercredi après-midi jusqu'à 18 h 10, repas inclus (classes enfantines en congé).
- Prise en charge par la commune d'un déficit annuel de l'ordre de Fr. 23'000.00.
- Mise à disposition par la commune d'un local au sous-sol de l'ancienne école qui pourra servir à d'autres activités scolaires lorsque la structure d'accueil extrafamilial ne sera pas ouverte.

La commune prend en charge le coût d'achat du mobilier et du matériel nécessaires pour un montant de l'ordre de Fr. 2'100.00.

Une demande de subvention pour l'achat du mobilier et du matériel nécessaires sera soumise au Service de l'enfance et de la jeunesse.

L'accueil des enfants en âge de scolarité infantine qui sont placés auprès de la crèche Barbotine n'est pas possible.

Une lettre sera adressée aux parents pour leur permettre d'inscrire leurs enfants et des informations seront publiées dans le flash communal

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Christian Maître constate que, depuis la séance du Conseil général du 12 avril 2011, le Conseil communal a pris en main la question de l'accueil extrascolaire et le remercie.

Mme Christiane Bapst pose la question de savoir si d'autres locaux que la salle du sous-sol de l'ancienne école ont été trouvés.

M. Hendrick Krauskopf répond que la place à disposition dans le local affecté à cet usage contraint le Conseil communal à limiter le nombre d'admissions et signale que des informations précises seront communiquées à ce propos aux intéressés.

Mme Rose-Marie Probst communique les informations suivantes concernant le pavillon provisoire que le Conseil communal projette d'installer à proximité des bâtiments scolaires pour y accueillir une classe.

Rappel des faits :

- En février 2011, le Conseil communal décide d'introduire la deuxième année obligatoire d'école infantine.
- Pour permettre de disposer de la salle de classe qu'implique cette décision, le déplacement de la classe de développement dans le centre scolaire de Corminboeuf a été prévu.

Déplacement de la classe de développement à Corminboeuf

- Les contacts pris avec la commune de Corminboeuf pour obtenir la mise à disposition d'une salle pour la classe de développement ont été favorables
- La location de la salle ne coûte rien du fait que les frais sont facturés aux communes dont sont issus les élèves de la classe de développement.
- L'inspecteur scolaire a donné son accord au déplacement de cette classe

- Les déplacements des élèves depuis les différentes gares jusqu'à l'école de Corminboeuf sont prévus au moyen du bus scolaire de Belfaux. Les frais de transports sont pris en charge par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.
- Le corps enseignant n'est pas favorable au déplacement de la classe de développement et a fait connaître ses arguments.
- La commission scolaire n'est pas favorable non plus au déplacement de cette classe.

Point de la situation :

La classe de développement compte à ce jour un effectif sûr de quatre élèves. Toutefois, l'inspecteur scolaire tient à la conserver en activité, bien que les normes pour ce type de classe soit de :

- Minimum six élèves
- Maximum onze élèves

L'effectif total des élèves qui vont fréquenter l'école de Belfaux, lors de la rentrée 2011/2012 se présente comme suit :

- L'effectif officiel est à ce jour de 231 élèves.
- La responsable d'établissement a enregistré par téléphone 2 inscriptions au cours de ces derniers jours.
- Avec 234 élèves, la commune devra ouvrir une nouvelle classe (une demande préalable a été adressée à la DICS)

Rentrée scolaire 2012/2013

- Ouverture d'une 4^{ème} classe enfantine en fonction de l'effectif.

Variante A

- Avec l'ouverture d'une classe enfantine (A)
- Sans l'ouverture d'une classe primaire (P)
- Classe de développement déplacée à Corminboeuf

Solution sans pavillon provisoire

- Classe enfantine dans la salle libérée par la classe de développement
- Classe de développement déplacée à Corminboeuf

Solution avec le pavillon provisoire

- Classe enfantine dans le pavillon provisoire
- Classe de développement maintenue dans une salle à Belfaux.

Variante B

- Avec l'ouverture d'une classe enfantine (E)
- Avec l'ouverture d'une classe primaire (P)

- Classe de développement à Belfaux en intégration (selon le projet d'école à but pédagogique)

La solution d'enseignement en intégration est seulement possible s'il y a une ouverture en classe primaire, soit diminution de l'effectif des classes 4P et 5P, d'où sont issus les élèves de la classe de développement.

Solution sans pavillon provisoire

- Pas de solution car le bâtiment scolaire est saturé. Il n'y a plus de salle de classe à disposition.

Solution avec le pavillon provisoire

- Classe enfantine dans le pavillon provisoire
- Classe de développement dans une salle de classe de Belfaux
- Classe de développement : salle A du couloir de liaison des bâtiments scolaires comme salle de base, le reste de l'enseignement étant donné en intégration dans les salles de classe primaire.

En cas d'ouverture d'une classe primaire, la salle A (capacité de 12 unités d'enseignement) devient libre car la salle est utilisée pour les cours d'appui aux élèves des classes en surnombre (pour 2011/2012 : 4P et 5P). Avec l'ouverture d'une classe primaire, il n'y aura plus de classes en surnombre pour l'année scolaire 2011/2012.

Compte tenu de la situation expliquée et tenant compte du fait que les bâtiments scolaires actuels sont saturés, la nécessité d'acquérir un pavillon provisoire semble évidente.

Description du pavillon provisoire

La commune de Corminboeuf possède un pavillon provisoire composé de conteneurs modulables qui pourrait être disponible à partir du 10 juillet 2011.

Il se compose des éléments suivants :

- 6 éléments modulables de 2.75 m
- 5 éléments sont utilisés pour la salle de classe
- 1 élément est utilisé pour le vestiaire
- 1 couvert sur l'entrée de 1.00 m
- La longueur mesure 16.5 m, la largeur 6.00 m et la hauteur 2.80 m.
- La base sur laquelle sera posé ce pavillon devra avoir une longueur de 18.00 m et une largeur de 6.00 m (surface plane si possible).
- Le raccordement au réseau d'eau potable et d'eau usée pour un lavabo est à prévoir.
- Le raccordement à l'électricité est nécessaire pour l'éclairage et le chauffage.
- L'installation d'un pavillon provisoire doit être mise à l'enquête publique.

La commune de Corminboeuf est disposée à céder à la commune de Belfaux ce pavillon dont la construction lui a coûté environ Fr. 100'000.00, aux conditions suivantes:

- Le prix proposé est de Fr. 35'000.00.
- Sont compris dans ce prix les éléments suivants:
 - Les vestiaires pour les élèves de l'école enfantine.
 - Un lavabo.
 - Des toilettes chimiques.
 - La climatisation du local.
 - L'ameublement partiel.
 - Le sol du pavillon est recouvert d'un revêtement synthétique.
- Le prix du déplacement des éléments du pavillon de Corminboeuf à Belfaux et celui du montage à Belfaux n'ont pas encore été estimés. Une offre sera demandée à l'entreprise André Muller SA qui a fourni et monté ce pavillon à Corminboeuf.
- Le Conseil communal propose de financer cette construction provisoire et l'équipement mobilier nécessaire au moyen d'une partie du montant de Fr. 100'000.00 budgétisé en 2011 sous la rubrique comptable 294.311 pour le remplacement du solde du mobilier scolaire et d'affecter le solde de cette prévision budgétaire au renouvellement du mobilier pour l'ensemble des classes.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Christophe Thode désire connaître le nombre de places qui pourront être mises à disposition des élèves dans ce pavillon.

Mme Rose-Marie Probst signale à l'intervenant que la commune de Corminboeuf y a hébergé successivement une classe de sixième année et une classe enfantine.

M. Christophe Thode parle de l'idée selon laquelle ce pavillon permettra d'héberger 20 à 25 élèves.

M. Dominique Stohr désire savoir si le Conseil communal a déjà prévu un emplacement pour l'installation de ce pavillon provisoire.

Mme Rose-Marie Probst répond à l'intervenant que le Conseil communal n'a pas encore défini l'emplacement mais que l'endroit qui lui paraît le plus adéquat et qui permettra d'installer ce pavillon aux conditions les plus avantageuses se trouve au sud-est de l'ancien bâtiment scolaire.

M. Dominique Stohr propose de demander des offres à plusieurs entreprises pour le montage de ce pavillon.

Mme Rose-Marie Probst est d'avis que l'entreprise André Muller SA, qui a fourni et monté ce pavillon à Corminboeuf, est en mesure d'offrir des conditions avantageuses pour le réinstaller à Belfaux et prend acte de la proposition de l'intervenant qu'elle va soumettre au Conseil communal.

Le Conseil général prend connaissance du message de remerciements adressé par M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, à Mme Solange Berset, ancienne syndique.

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,
Mesdames et Messieurs qui assistez à la séance constitutive,
Chers/es collègues du Conseil communal,*

Permettez-moi, au nom des membres du Conseil communal de la législature précédente, ainsi qu'au nom du Conseil communal actuel de prendre congé de Madame Solange Ber-

set, syndique démissionnaire de notre commune de Belfaux, au tout début de la présente législature.

Madame Solange Berset est entrée au Conseil communal de Belfaux en 2001, et dès son arrivée, elle a fonctionné comme syndique. Tout de suite, elle a su diriger très adroitement son Conseil. Il faut dire qu'elle avait acquis de l'expérience, ayant déjà siégé à l'exécutif quelques législatures auparavant. Je peux témoigner personnellement de ses qualités de dirigeante car, étant déjà membre du Conseil communal à cette époque, je l'ai accompagnée pendant ses dix années de syndication.

Croyez-moi, pendant cette législature 2001-2006, alors que le Conseil communal était composé de 9 membres, il lui a fallu faire preuve de talent et de diplomatie pour diriger cette grande équipe, gérer les débats, afin d'orienter tout le monde dans la même direction.

La période suivante, législature 2006-2011, est marquée par le passage du Conseil communal de 9 membres à 7 membres. La charge de travail est plus importante et chacun doit y investir plus de temps. Les discussions sont plus longues, les débats plus nourris.

Aujourd'hui, Solange a quitté notre collègue.

Il est temps de relever ses nombreuses qualités.

- Adroite en politique, et ceci, certes, est une qualité hautement nécessaire.*
- Avec une connaissance précise des lois et des règlements, elle savait toujours où chercher et trouver les réponses.*
- Une organisatrice de premier ordre. L'ensemble de la population de Belfaux se souvient encore de la réception mise en place lors de l'accession de Monsieur Alain Berset à la présidence du Conseil des Etats. La réception, plutôt la fête, fut à la hauteur de l'événement. Solange en a été la principale organisatrice.*
- Un autre point fort à relever chez elle, sa capacité à rassembler, à fédérer. L'année 2010, année durant laquelle elle a présidé le Grand Conseil fribourgeois en est la preuve. A noter, en passant, qu'il faut avoir pratiqué le marathon pour terminer une telle année, sans en avoir le souffle coupé.*

Toutes les tâches liées à la gestion de sa commune, elle les a accomplies avec sérieux, dynamisme et compétence. Aussi, au nom du Conseil communal, au nom de l'assemblée législative, au nom de toute la population belfagienne, nous tenons à dire à Madame Solange Berset nos vifs remerciements pour toutes ces années qu'elle a consacrées à ce travail, avec la passion qu'on lui connaît.

En conclusion, Chère Solange, nous te souhaitons plein succès dans la poursuite de tes nombreuses activités familiales, sociales, politiques et autres, Merci Solange ! ».

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Marc Bertschy pose la question de savoir si une invitation écrite a été adressée à Madame Solange Berset pour la séance de ce soir.

M. Jean-Bernard Schenevey répond à l'intervenant qu'une invitation verbale a été transmise à Mme Solange Berset pour la séance de ce soir.

M. Jean-Marc Bertschy est d'avis qu'une invitation écrite aurait dû lui être adressée.

M. Jean-Bernard Schenevey prend note de la remarque de M. Jean-Marc Bertschy.

Le Président indique aux membres du Conseil général la date de la prochaine séance à laquelle ils seront convoqués et celle de la séance du bureau de l'organe législatif communal qui sont les suivantes :

Séance du Conseil général le mardi 6 décembre 2011, à 19 h 30.

Séance du bureau du Conseil général le mercredi 9 novembre 2011, à 18 h 30.

Le Président clôt la séance en remerciant les membres du Conseil général et du Conseil communal de l'intérêt qu'ils ont porté aux délibérations de la séance de ce soir et, au nom du mouvement Arc-en-ciel, invite les participantes et les participants à partager le verre de l'amitié qui a été préparé par Mme Christa Tinguely.

Le Président:

Le Doyen d'âge:

Le Secrétaire:

Roland Schmutz

Roland Schmutz

Michel Sallin

Annexes: Discours du doyen d'âge, Monsieur Roland Schmutz
Copie de la lettre de Madame Solange Berset du 23 mai 2011.

Discours du Doyen d'âge, Monsieur Roland Schmutz.

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs,

Lors de la cérémonie de l'assermentation du samedi 16 avril dernier dans leurs allocutions respectives, les orateurs du jour : M. le Préfet Karl Alex Ridoré, M. Alain Berset et M. Pascal Corminboeuf nous ont rappelés, avec des expressions différentes, notre rôle et notre fonction de conseillère et conseiller général.

Nous devons retenir l'importance de notre mission non seulement dans les décisions à prendre, mais aussi dans notre comportement et l'acceptation des idées des autres. Les opinions différentes sont légitimes dans toute démocratie ; celles qui sont positives et constructives font avancer les projets.

Ce qui est le plus important est de promouvoir une bonne communication et nous avons les moyens à disposition avec nos séances du CG, le travail en commission, les échanges que nous pouvons avoir dans ou en dehors de notre mandat et en plus avec l'appui de la technique d'aujourd'hui ; internet, téléphones portables, sms, Smartphones, etc.

Toutefois malgré la rapidité de ces développements nous devons avoir à l'esprit que tout ce qui nous entoure est relativement fragile et il ne faut pas oublier la force de la nature. Des éléments qui se déchainent peuvent, en quelques minutes, mettre à néant des années de travail et d'efforts. En effet depuis le début de cette année la situation dans le monde a défrayé la chronique ; il y a des situations que nous ne pouvons pas maîtriser tels que :

- les catastrophes naturelles, les tremblements de terre à répétition, les tsunamis, les cyclones, les volcans
- la catastrophe nucléaire du Japon, suite au Tsunami

et dans une tout autre configuration :

- le printemps arabe et toutes ses conséquences, la fin de certaines dictatures, les événements de la Côte d'Ivoire, La Lybie, La Syrie
- la recherche de la démocratie, les luttes, les guerres

Dès lors une réflexion s'impose.

Sommes-nous conscients de la chance que nous avons :

- il suffit d'ouvrir un robinet pour avoir de l'eau
- de tourner un bouton pour avoir de l'électricité

(cela a déjà été dit mais il est utile de le rappeler de temps à autre).

Nous avons aussi le privilège :

- de pouvoir nous exprimer en toute liberté
- d'avoir accès à tout ou presque.

Les décisions que nous allons prendre durant cette législature le seront pour certaines par nécessité, mais la majorité le seront pour améliorer notre confort.

Alors de temps en temps, ne devrions-nous pas relativiser un peu en pensant à tout cela.

Nous avons aussi la chance que des citoyennes et des citoyens s'intéressent à la vie de la communauté et acceptent de consacrer de leur temps libre pour s'engager que ce soit au Conseil Communal, au Conseil général ou dans les différentes commissions. Et chaque groupe pourra compter, si nécessaire, sur des viennent ensuite, un thème cher au doyen de la dernière législature, M. Urban Kaiser.

Je terminerai par une citation de Marcel Proust

« ce que l'on sait, n'est pas à soi »

Alors mettons ensemble le **SAVOIR** de chacune et chacun pour le bien et l'intérêt de notre commune.

Lettre de Madame Solange Berset, ancienne syndique, du 23 mai 2011

*Monsieur le Doyen et président de séance,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,*

J'ai lu dans le flash communal de mai 2011 que des « remerciements » me seraient adressés lors de la séance du Conseil général du 24 mai. Je vous informe que je ne participerai pas à cette séance et vous prie de prendre connaissance des éléments suivants vous permettant de comprendre :

Suite aux élections communales lors desquelles, je vous rappelle, j'ai obtenu le meilleur score de tous les candidats au Conseil communal, la majorité des membres du Conseil communal a décidé le 16 avril, sans autre explication, de ne pas me reconduire dans ma fonction de syndique. Constatant que la confiance nécessaire était rompue, j'ai estimé qu'il était logique de donner ma démission du Conseil communal. Comme je tenais à assurer une passation des dossiers au nouveau syndic et aux nouveaux membres du Conseil communal dans les meilleures conditions possibles, j'ai démissionné pour le 3 mai dernier.

Lors de cette dernière séance, le nouveau syndic m'a demandé si je participerais à la prochaine séance du Conseil général le 24 mai. N'étant pas membre du Conseil général ni, depuis le 3 mai dernier, membre du Conseil communal, je lui ai donc répondu que, naturellement, je n'y participerai pas.

La séance du Conseil communal s'est donc terminée sans que ne soit relevé que je participais pour la dernière fois à la séance de l'exécutif communal, après 10 ans d'activité. Aucun mot n'a été prononcé par le syndic pour toutes les années de travail que j'ai mises à disposition de la commune et il n'y a pas eu, contrairement aux habitudes, d'invitation pour partager la verrée traditionnelle hebdomadaire à l'issue des séances du Conseil communal.

Je pense que vous pouvez comprendre que j'ai été choquée par ce défaut de savoir-vivre, ce manque de tact et cette attitude qui ne correspondent pas aux usages habituels après des années d'engagement dans un exécutif.

Je vous informe également qu'aucune invitation ne m'est parvenue, de la part du Conseil communal, pour participer à la séance du Conseil général du mardi 24 mai 2011.

Je profite de cette occasion pour souligner l'excellente collaboration que j'ai toujours eue avec le Conseil général tout au long des dix années que j'ai passées à la syndiculture de Belfaux. Je souhaite que vous transmettiez, pour cela, mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du Conseil général.

Je formule, Monsieur le Doyen d'âge, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, mes vœux les meilleurs pour de bons et fructueux débats pour un développement harmonieux de notre commune, dans le respect de chacun, pour ces cinq prochaines années.

Avec mes salutations distinguées.

Signé : Solange Berset